

Saint-Denis, lundi 14 avril 2025

Le Président

Monsieur François HERMET

Réf :

Objet : Lettre de « Mission Éthique et Déontologie »

Cher Collègue,

L'éthique et la déontologie constituent des piliers essentiels pour assurer le bon fonctionnement, l'intégrité et la réputation de l'Université de La Réunion. La promotion et le respect de ces valeurs fondamentales au sein de notre communauté universitaire doivent être au cœur de nos préoccupations quotidiennes.

C'est dans ce contexte déterminant que j'ai décidé de vous nommer Vice-président délégué Éthique et Déontologie.

Votre mission s'articulera autour des axes principaux suivants :

1. **Prévention des conflits d'intérêts** : Vous développerez et mettrez en place, en collaboration avec les autres instances de l'établissement, des codes de conduite et des politiques éthiques applicables à l'ensemble des membres de la communauté universitaire. Vous assurerez un suivi rigoureux pour garantir le respect effectif de ces règles
2. **Mise en place et suivi de la charte de déontologie** : Vous veillerez à la mise en œuvre effective et au respect de la charte de déontologie de l'Université de La Réunion. Vous serez responsable du contrôle et de l'application des principes énoncés dans cette charte, en étroite collaboration avec le collège de déontologie et avec l'appui de la Direction des affaires juridiques et institutionnelles et de la Direction des ressources humaines auxquelles je donne mandat de vous assister dans l'accomplissement de vos missions.
3. **Promotion d'une culture de l'intégrité** : Vous diffuserez largement les politiques relatives à l'éthique et la déontologie auprès de la communauté universitaire à travers divers canaux de communication. Vous organiserez régulièrement des sessions de formation, des ateliers et des séminaires afin de sensibiliser tous les acteurs universitaires à ces enjeux fondamentaux
4. **Coordination du collège de déontologie** : Vous serez le point de contact permanent du collège de déontologie de l'Université de La Réunion. Vous en coordonnerez les activités de ce collège, participerez à ses travaux (sans voix délibérative, sous réserve d'adaptation réglementaire) et assurerez une liaison efficace avec les services internes concernés

5. **Fonction de conseil et de médiation** : En respectant strictement une obligation de confidentialité, vous assurerez une fonction de conseil auprès des personnels titulaires, stagiaires et contractuels confrontés à des questions ou préoccupations liées à l'éthique et la déontologie. Vous mettrez en place une permanence régulière permettant à tous de vous rencontrer sur rendez-vous. Vous élaborerez, en concertation avec les services compétents, des procédures transparentes et opérationnelles pour traiter les plaintes ou signalements de manquements éthiques ou déontologiques
6. **Contrôle des jurys, COS, comité de recrutement** : En concertation avec les conseils centraux compétents ainsi qu'avec la Direction des affaires juridiques et la Direction des ressources humaines, vous pourrez être conduit à formuler des recommandations sur la composition des jurys de recrutement tant des enseignants-chercheurs que des personnels administratifs.

Pour mener à bien ces missions, vous bénéficierez du soutien administratif des services internes de l'université (affaires juridiques, ressources humaines) et travaillerez étroitement avec les instances universitaires concernées.

Vous recevrez une PCA/IFSE conformément au régime adopté par le conseil d'administration.

Vous serez invité à présenter un rapport d'activité annuel rendu public mais anonymisé afin de préserver la confidentialité et, en tant que de besoin, l'état d'avancement de vos travaux devant la Gouvernance, le Conseil des directeurs de composantes et au moins une fois par an devant le Conseil d'administration.

Sachant pouvoir compter sur votre engagement et votre sérieux pour accomplir ces missions essentielles pour rehausser la confiance au sein de l'établissement et la crédibilité de l'Université de La Réunion, je vous prie de croire, cher Collègue, en l'expression de mes sentiments les meilleurs et les plus confiants.

Pr Jean-François HOARAU
Président de l'Université de La Réunion



Approuvé par le Conseil d'Administration
dans sa séance du0.2.MAI..... 2025